

Renseignements sur le processus de demande pour les infirmières et infirmiers formés à l'étranger

Tous les infirmiers et infirmières formés à l'étranger (IFE) doivent d'abord faire une demande directe au **Service national d'évaluation infirmière (SNEI)**, un service national de demande en ligne mis au point par les organismes de réglementation des soins infirmiers du Canada.

Le SNEI est la première étape obligatoire pour toute infirmière formée à l'étranger (IFE) candidate qui :

- a obtenu hors du Canada un diplôme d'un programme d'études en soins infirmiers;
- n'est actuellement immatriculée nulle part au Canada pour pratiquer les soins infirmiers comme infirmière immatriculée (i.i.), infirmière auxiliaire autorisée (IAA) ou infirmière psychiatrique autorisée (IPA).

Les étapes essentielles de la procédure de demande sont exposées ci-dessous.

1. Aller à <https://www.nnas.ca/fr/>
 - **Demande/Connexion**
 - Créer un compte et recevoir un mot de passe
 - Remplir les formulaires, payer les droits et soumettre. Il y a un guide d'instructions en ligne pour vous aider et un lien à l'échelle des droits.
2. **Soumettre tous les documents**
 - Un guide d'instructions vous indiquera quels documents sont nécessaires et qui doit les soumettre. Vous pouvez aussi vous adresser au SNEI, au 1-877-215-9989
3. Subir un **test de capacité linguistique** si c'est nécessaire
 - Le SNEI vous avisera si vous avez besoin d'un test de capacité linguistique. Les tests IELTS, CELBAN et TEF sont acceptés par l'AIAANB.
4. Recevoir un **rapport consultatif du SNEI**
 - Faire transmettre ou communiquer le rapport par le SNEI à l'AIAANB
5. Aller à <https://anblpn.alinityapp.com/client> et **créer un compte**, puis faire la **demande d'IFE** et payer les droits

Vous aurez besoin des documents et renseignements suivants :

- Numéros d'immatriculation et de demande du SNEI
- Vous aurez besoin de copies des documents suivants :
 - Une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement
 - Certificat de naissance

- Examen de compétence linguistique en anglais ou en français (IELTS, TEF ou CELBAN)
- Vérification de casier judiciaire récente (moins de six mois)
- Des documents additionnels peuvent être demandés si les renseignements spécifiés ne se trouvent pas dans les documents requis.
- Une facture pour les droits de demande (200 \$ plus taxe) sera créée sur votre compte.

Veillez remarquer que votre demande comme IFE expirera un an après la date de présentation. Si elle expire, vous devrez recommencer la procédure de demande (y compris en payant les droits de demande).

6. Une fois votre demande présentée et votre facture payée, elle commencera à être traitée. Si des renseignements additionnels sont nécessaires, vous recevrez un courriel de l'AIAANB/ANBLPN. Une fois votre demande approuvée, vous devrez suivre un **programme pour l'obtention du permis** d'une durée de 10 semaines, en ligne. Le coût est de 250 \$ (plus taxe). La facture apparaîtra dans votre compte. Ce programme vise à vous préparer à devenir une IAA au Nouveau-Brunswick et à subir l'examen d'autorisation infirmière auxiliaire au Canada (EAIAC).
7. Une fois que vous aurez terminé le programme pour l'obtention du permis, vous devrez suivre le **module sur la jurisprudence** en ligne et subir le test. Le coût est de 40 \$.

Une fois que tout ce qui précède aura été terminé et approuvé, vous serez considérée comme une candidate équivalente à une élève en soins infirmiers auxiliaires formée au Nouveau-Brunswick, et vous suivrez la procédure de demande des étudiantes.

8. Vous pourrez alors faire une demande de **permis d'infirmière ou infirmier auxiliaire diplômé (IAD)** (51,75 \$).
 - Aller à www.anblpn.ca et faire la connexion. Remplir et soumettre votre demande de permis provisoire d'IAD.
 - Vous devrez télécharger en amont une copie de votre certificat de jurisprudence et de votre deuxième vérification de casier judiciaire et payer la facture l'IAD provisoire.
9. **Une fois que vous aurez un permis d'IAD** (permis d'infirmière ou infirmier auxiliaire diplômé), vous pourrez faire une demande d'EAIAC (examen d'autorisation infirmière auxiliaire au Canada) et payer les droits exigés à cette fin (environ 1 000 \$). Ce sera le temps pour vous de **suivre votre guide de préparation et de subir le test de prédiction**.
 - Guide de préparation à l'EAIAC : <https://cpnreprep.ysasecure.com/products/8028>
 - Test de prédiction de la performance à l'EAIAC : <https://cpnreprep.ysasecure.com/products/8029>

10. Vous recevrez un **courriel de Yardstick** avec des instructions pour réserver la date et l'heure de votre EAIAC et payer la place (105 \$ plus taxe).

Une fois que vous aurez subi votre EAIAC, vous recevrez vos **résultats par courriel** de l'AIAANB de 4 à 6 semaines après la fin de la période d'examen.

Toutes ces étapes sont importantes, et il est essentiel que vous vérifiiez régulièrement votre courriel pour recevoir les messages de l'AIAANB/ANBLPN.